

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 juin 2024

N° 24/026

RJ/PD/SA

Objet : Modification du tableau des effectifs et des emplois du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (11) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Gérard BENOIT suppléant de M. René VILLARD, M. Michel GRAMBERT, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Patrick VIVOS.

Absents représentés (3 procurations) :

Mme Marion MARCHAL donne procuration à M. Jacques DEPIEDS.

Mme Josselyne COSTE-LENNON donne procuration à M. Michel GRAMBERT

Mme Sabine DANERI donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN

Absents excusés (5) :

M. Pierre FISCHER, M. Christophe IACOBBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD, M. Serge PRATO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAMBAIN

Madame Sylvie SAMBAIN, vice-présidente du centre de gestion, expose qu'aux termes de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le conseil d'administration adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de l'établissement préalablement à l'adoption du budget primitif.

A compter du 1^{er} juillet 2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs et :

- de supprimer l'emploi de technicien informatique à temps complet relevant du cadre d'emplois des technicien territoriaux. Cet emploi est vacant. Cette suppression fait suite à la disparition du besoin puisque le conseil d'administration a créé un emploi à temps complet d'administrateur système ouvert aux cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens territoriaux par délibération du 15 février 2024.

de supprimer un emploi appartenant au service de remplacement et de renforcement et relevant des cadres d'emplois d'ingénieurs territoriaux à temps complet.

Cet emploi sera vacant à compter du 1^{er} juillet 2024. Cette suppression fait suite à la disparition du besoin puisque la commune ayant fait appel à cette mise disposition n'a pas renouvelé sa demande.

- D'affecter, sans création de poste, deux emplois relevant du cadre d'emplois des rédacteurs du pôle « moyens généraux » vers le pôle « accompagnement en ressources humaines ».

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L. 313-1 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion et notamment l'article 27 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L. 411-1, L. 411-2, L. 415-1 et L. 415-2 du code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 24/003 du 15/02/2024 modifiant le tableau des effectifs du centre de gestion de la fonction publique des Alpes de haute Provence ;

Vu l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 06/06/2024

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Ouï l'exposé de madame Sylvie SAMBAIN, Vice-présidente ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 14 voix pour :

- ✓ **Décide** de supprimer les emplois permanents proposés ;
- ✓ **Approuve** le tableau des effectifs du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence (cf. Tableau en annexe).

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Voix, le 28/06/2024



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Tableau des effectifs prévisionnel au 01/07/2024

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20240628-D24_026-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

SERVICE	FILIERES	GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENTS (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENTS EN ETPT (4)		
				TEMPS COMPLETS	TEMPS NON COMPLETS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Direction générale des services & Moyens généraux	EMPLOIS FONCTIONNELS	Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	
Direction générale des services & Ressources Humaines	EMPLOIS FONCTIONNELS Vacant	Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,00
Direction générale des services & Moyens généraux	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,00	0,00	
Direction générale des services	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,725	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,75	0,00	
Médico-social	ADMINISTRATIVE Vacant	CE attachés	A	1,00	0,00		0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
 004-28040171-20240628-D24-024-DE
 Date de télétransmission : 04/07/2024
 Date de réception en préfecture : 04/07/2024

Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Direction générale des services	ADMINISTRATIVE Vacant	CE attachés	A	1,00	0,00	7,00	0,00	0,00	3,475
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		0,80	0,00	
Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		0,00	1,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00	4,00	0,67	0,00	3,47
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE Vacant	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		0,125	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		0,58	0,00	

Accusé de réception en préfecture
004-2804017-20170628-D24-02-DL
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception en préfecture : 04/07/2017

RESSOURCES Humaines & Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
RESSOURCES Humaines & Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	0,00	0,43	0,43	11,43	0,00	9,43
Filière Administrative							24,43		17,375
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	0,50	0,00	0,00	0,50	0,00	
Médico-social	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	1,00	0,00	0,00	1,50	1,00	1,50
Médico-social	TECHNIQUE	CE techniciens	B	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE techniciens / CE ingénieurs	B ou A	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE techniciens	B	0,50	0,00	0,00	2,00	0,50	1,50
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE adjoints techniques	C	0,00	0,57	0,57	0,57	0,00	0,57
Filière technique							4,07		3,57

Accusé de réception en préfecture
004-28040017-20240628-D24_026-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception en préfecture : 04/07/2024

Recettes Humaines	CULTURELLE	CE conservation patrimoine /bibliothèque	Assistants	B	1,00	0,00	0,80	0,00	0,00	1,80
Recettes Humaines	CULTURELLE	CE conservation patrimoine/ Bibliothèque ou CE Adjoints du patrimoine	Assistants	B/C	1,00	0,00	0,00	2,00	1,00	1,80
Filière culturelle								2,00		1,80
Médico-social	MEDICO-SOCIALE	CE médecins		A	0,00	0,43	0,00	0,43	0,43	
Médico-social	MEDICO-SOCIALE Vacant	CE médecins		A	1,00	0,00	0,00	0,42	0,42	
Médico-social	MEDICO-SOCIALE	CE médecins		A	1,00	0,00	0,00	2,43	1,00	1,85
Médico-social	MEDICO-SOCIALE	CE Infirmier en soins généraux		A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médico-social	MEDICO-SOCIALE Vacant	CE Infirmier en soins généraux ou infirmier		A/B	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Filière sociale								4,43		2,85
Total personnel CDG					33,5	1,43	20,245	34,93	5,35	25,595
Agents mis à disposition										
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE ingénieurs		A	0,50	0,00	0,50		0,00	

Accusé de réception en préfecture
004-28040017-20240628-D24-026-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception en préfecture : 07/07/2024

Moyens Généraux	TECHNIQUE Vacant	CE techniciens / Ingénieurs	B ou A	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE techniciens	B	0,50	0,00	0,00	0,50		
Remplacement et renforcement	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Personnel Privé d'emploi (FMPE)	ANIMATION	Adjnt animation principal 1ère classe	C	0,00	0,36	0,36	0,00	0,36	0,36
Personnel Privé d'emploi (FMPE)	CULTURELLE	assistante d'enseignement artistique principale de 1ère classe	B	0,00	0,85	0,85	0,00	0,85	0,85

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.